

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 10 février 2026

La séance est ouverte à 18h25.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Bourgmestre empêché:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés (à partir du point 2)

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu,

C. Martin (à partir du point 5), M. Pennewaert

MM. Y. Eeckhout (à partir du point 5), F. Etienne, D. Fiévet, M. Pira, B. Sohler

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

Mme D. Blouard

MM. F. Delahaut, V. Maillen

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, C. Halut, M. Lenglez, C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, G. Grovonius (à partir du point 2), E. Tillieux (à partir du point 2)

MM. R. Gursever, F. Seumoys (à partir du point 2), K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB (à partir du point 5)

Mme V. Léonard

M. A. Simon

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusée et excusés:

M. C. Capelle, Echevin

MM. C. Laloux et F. Mencaccini, Conseillers communaux Les Engagés

M. L. Gennart, Conseiller communal MR,

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 2:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS
- Non: PTB
- Abstention: Ecolo

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026: approbation	4
ZONE DE POLICE	
FINANCES	4
2. Budget 2026	4
LOGISTIQUE.....	13
3. Fourniture, livraison, montage, équilibrage et stockage de pneus neufs pour véhicules automobiles destinés au parc de la Ville et de la Zone de Police: stock 2026- 2029 - projet.....	13
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	14
4. Néant.....	14
QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 95).....	14

Séance publique

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Je vais donc ouvrir la séance publique du Conseil de la Zone de Police avec le point 1, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026.

Approbation par tout le monde. Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 20 janvier 2026 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

FINANCES

2. Budget 2026

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 2, le point Finances qui vous présente le budget 2026 pour lequel je vais vous faire juste une toute petite présentation.

Après cette première année à la tête de la Zone de Namur Capitale, je souhaite évidemment faire quelques introductions pour ce budget 2026.

Il est avant tout un budget de continuité, de consolidation et surtout de prudence dans un contexte où les attentes en matière de sécurité sont pourtant toujours plus fortes et où le cadre financier reste contraint.

Pour 2026, le budget ordinaire s'élève à 51,1 millions d'euros de dépenses et avec en plus 6 millions de dépenses qui sont mis de côté par la Ville mais pour la Zone de Police, et 49 millions d'euros de recettes.

L'équilibre est assuré par l'utilisation partielle de provisions à hauteur de 1,87 million d'euros, tout en maintenant une provision résiduelle d'un peu plus de 2 millions d'euros, plus les 6 millions que je viens de dire que nous avons mis en réserve pour la Zone de Police du côté de la Ville de Namur.

Un point important à souligner, même si c'est récurrent évidemment dans ce type de budget, ce sont des dépenses de personnel qui s'élèvent à 44,9 millions d'euros, soit près de 88% du budget ordinaire. C'est un reflet par contre très concret de notre priorité, la présence policière sur le terrain, la capacité d'intervention et la continuité du service dans un contexte marqué par l'augmentation de la complexité des missions.

Les dépenses de fonctionnement représentent à elles un peu plus de 4,3 millions d'euros, soit moins de 8,5% du budget. Elles couvrent essentiellement les moyens opérationnels quotidiens: l'informatique, la télécommunication, le carburant, l'entretien des bâtiments, les frais de procédure, l'équipement de terrain. Les dépenses de dettes représentent quant à elles 1,7 million d'euros.

Du côté des recettes, la structure est très claire. Les recettes de prestations s'élèvent à moins d'un million d'euros, on est plus ou moins à 900.000 euros, alors que les recettes de transfert

sont évidemment les plus importantes, avec 48,1 millions d'euros dans les dotations fédérales et les dotations communales.

J'en viens maintenant au budget extraordinaire. Le programme d'investissement 2026 s'élève à 3,8 millions d'euros. Il est centré sur trois priorités:

L'amélioration de l'accueil des citoyens et des infrastructures, notamment au Commissariat de la place du Théâtre et au site d'Hastedon avec le centre de maîtrise de la contrainte.

Ensuite, la modernisation des outils numériques et du réseau de caméras avec un investissement majeur dans la télématique et l'informatique, cela grâce aux millions de subventions du fédéral dans le cadre du plan Grande Ville. Et pour répondre à Monsieur Martin qui avait posé la question la dernière fois, ce million correspond au même montant qui est donné aux autres Zones – oui, vous avez eu la réponse – de Liège, Charleroi, Mons, voilà.

Enfin, le renouvellement du matériel opérationnel, en particulier le parc de véhicules, prend une importance particulièrement importante cette année, avec un remplacement de 20 véhicules qui sont vraiment arrivés au bout de course suite à une très très bonne gestion du parc automobile, et ce pour un montant approximatif de 1 million.

Et enfin, du matériel de sécurité, essentiellement des gilets pare-balles de dernière génération pour un montant de 400.000 euros.

Un petit mot sur les projections car ces résultats positifs du passé ne peuvent être considérés évidemment comme acquis, c'est pourquoi la Zone adopte aujourd'hui une approche prudente et réaliste.

Ce budget 2026 est un budget de responsabilité. Il consolide les effectifs, modernise les outils, améliore les infrastructures et garantit la capacité de notre Zone de Police à assurer ses missions au service de la population.

Je remercie très sincèrement et très chaleureusement les équipes administratives et financières de la Zone, le Chef de Corps et l'encadrement pour la qualité du travail réalisé.

Ils sont aujourd'hui ce soir avec nous pour répondre à mes côtés à vos éventuelles questions et je les en remercie.

Nous passons donc maintenant aux questions éventuelles. Je ne sais pas si, personne?

Monsieur Martin?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Pas des questions, enfin si mais quelques considérations si vous le permettez.

J'ai envie de dire, il manque sans doute dans la projection ici, non pas de votre part, mais de la part du Fédéral, une solution dans les 3 P.

On parlera tout à l'heure du 4^{ème} P qui est les pompiers. La question du 3^{ème} P sur les Polices montre ici encore s'il le fallait d'exiger des avancées. Au lieu des avancées, on a plutôt du brouillard supplémentaire qui arrive. Je m'explique.

Le brouillard, tout d'abord, si vous voulez bien, avant de parler de brouillard, de dire en effet que vous l'avez vous-même affirmé, je prends la précaution d'usage, c'est un budget qui n'est pas en équilibre, il est en équilibre artificiel puisqu'on puise dans les fonds de réserve. Il ne reste plus beaucoup de réserves, c'est pour dire quasiment rien du tout, et donc qui démontre que, de nouveau, la Ville est là pour pouvoir couvrir ce que le Fédéral ne donne pas.

Donc j'ai fait un petit calcul. En clair, la Ville, aujourd'hui, finance la sécurité à hauteur de plus du double de l'effort du Fédéral. Alors qu'on le sait, le Fédéral nous impose une série de mesures et de normes que nous devons assumer.

Fort heureusement, je ne sais pas si je dois le dire fort heureusement, mais si nous avons un cadre, un effectif complet, on devrait avoir 389 policiers et on en a 373. Il y a un cadre administratif de 59 agents, nous en avons 52. Si on avait un cadre complet, le déficit budgétaire serait encore pire que ce que vous présentez ce soir.

Et vous l'avez dit vous-même, c'est naturellement au niveau du personnel que les dépenses sont les plus importantes. Donc je peux vous rejoindre en effet sur cette volonté d'avoir cette priorité, en même temps cette priorité est imposée par le Fédéral.

Alors je parlais de brouillard tout à l'heure. Non seulement le Fédéral ne nous fait pas de cadeau et ne nous donne pas un signal clair quant à l'avenir, mais en plus ce mécanisme qu'il a inventé dernièrement, qui n'indexe plus les salaires au-dessus de 4.000 euros bruts, aura des conséquences. I

Il y aura des conséquences sur notre Zone de Police puisque, même si les coûts salariaux augmentent moins qu'avant, sur les salaires élevés, nous devons de toute façon supporter une nouvelle charge financière, la moitié de l'indexation non versée aux salariés.

A ce stade-ci, c'est naturellement très inconfortable que de pouvoir faire des projections, très inconfortable pour pouvoir justement gérer correctement et comme on le souhaiterait notre Zone de Police.

Donc c'est un appel, non pas un appel à l'aide, mais un devoir de réaction. Je sais, puisque vous m'avez taquiné sur le sujet, que vous avez une réunion demain avec d'autres bourgmestres de grandes villes. J'imagine, et je le sais, puisqu'ils sont aussi également préoccupés comme vous, du support et du poids que les grandes villes doivent avoir aujourd'hui en matière de sécurité. Je sais que vous êtes alignés sur cette cause-là, et j'imagine que vous n'hésitez pas à prendre, comme en aikido, leur force pour concourir avec eux, et demander au Fédéral qu'il intervienne beaucoup plus, parce que, c'est vrai, vous l'avez dit, on est extraordinaire, on a là un million d'euros de cadeau, qui nous a été offert dans la Politique des Grandes Villes pour l'achat de caméras. On peut s'en réjouir, rien ce n'est rien, un million, ce n'est pas rien, et donc il faut le souligner.

Cela étant, en termes d'encadrement d'effectifs, on a parlé à plusieurs reprises, et votre prédécesseur avant vous, de la révision de la norme KUL. Moi, je voudrais savoir si vous avez eu des avancées à ce propos. Est-ce qu'on avance sur le sujet? Est-ce qu'il y a une concertation qui est menée avec le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement fédéral, pour exiger une révision de cette loi de financement des Zones de Police? Est-ce que des aides exceptionnelles aux grandes Villes les plus touchées sont aujourd'hui à l'ordre du jour? Je sais qu'ils seront demain à l'ordre du jour, mais je pense, en tout cas, je vous appelle de tous mes vœux à pouvoir endosser cette force des grandes Villes pour plaider votre cause, parce qu'aujourd'hui, naturellement, c'est délicat.

Je reviendrai sur votre budget extraordinaire, que vous avez dit vous-même, de l'ordre de 3 millions d'euros, dont 1 million de l'Etat fédéral. On a pu lire également qu'il y avait un report de certaines acquisitions qui n'ont pas pu être faites lors du précédent exercice.

On se réjouira du fait que les véhicules qui sont acquis aujourd'hui sont des électriques qui permettent de pouvoir réduire les coûts d'entretien et de fonctionnement. Et on peut l'espérer, j'imagine, une longévité aussi grande que ceux qu'on remplace, puisque certains ont même 20 ans d'ancienneté, et donc il était temps de pouvoir le faire.

Du matériel à disposition des Zones de Police, pas revenir sur le débat, mais du matériel qui doit être utilisé à bon escient, et avec toutes les procédures d'usage, et cela, nous serons vigilants sur le sujet.

Donc vous appelez, Madame la Bourgmestre, à être vigilante. Quant à ce réquisitoire à l'adresse du Gouvernement fédéral.

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Pardon, Madame Léonard.

Mme V. Léonard, Conseillère communale PTB:

Merci Madame la Bourgmestre.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Moreau et le Chef de Corps pour leur présentation en Commission vendredi, qui était vraiment très claire et très pédagogique, en

tout cas pour moi.

Ceci étant dit, nous ne pourrions pas soutenir ce budget. Premièrement pour sa ligne consacrée aux caméras, à l'installation et à l'agrandissement de la zone caméra. La dépense prévue pour nous est tout simplement disproportionnée, et surtout ne répond pas à un besoin de notre commune.

On défend plutôt l'emploi et nous voulons plutôt un modèle humain qu'un modèle où la technologie remplace les personnes et qui nous laisse croire qu'on pourrait avoir un glissement vers une logique de Big Brother.

Lors de la commission, d'ailleurs le Chef de Corps l'a bien rappelé, les caméras n'empêchent pas les délits. Ok, alors c'est vrai qu'elles leur servent à trouver par après les auteurs, mais c'est après coup donc cela ne prévient rien, cela ne protège pas, au mieux cela rassure peut-être quelques personnes.

Deuxièmement, concernant les caméras de reconnaissance de plaques, on les met au même niveau que la scan-car, pour nous, ce sont des véritables pompes à fric, cela ne réduit pas le trafic, cela ne régule pas les problèmes de circulation ni la fluidité et cela ne permet en rien de réduire les nuisances. Pour nous, ce sont juste des machines à sanctionner.

On préférerait un budget qui renforce le lien social et pas un budget qui renforce la surveillance. Un budget humain et pas un budget où c'est la technologie qui remplace les personnes ou des engagements d'agents, par exemple. Ces deux grosses raisons font que ce budget n'est pas bon pour nous.

La troisième, c'est qu'on refuse la logique actuelle des communes, que les communes compensent le manquement du Fédéral et de la Région. Cette situation asphyxie progressivement les finances locales et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le décret est très clair, 50% doit être pris en charge par le Fédéral et la Région, 50% par la commune. Actuellement, on a 57% pour la commune et on paye 4 millions d'euros de trop. Ces 4 millions pourraient être mis, investis dans les services, dans des infrastructures et pour nos habitants.

Et donc, voilà, pour toutes ces raisons, on ne peut pas cautionner cela et on ne peut pas voter pour ce budget.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame Léonard.

Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo:

Merci Madame la Bourgmestre.

Merci pour cette présentation succincte. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'assister à votre commission pour avoir les détails de cette présentation. Mais effectivement, le budget 2026 de la Zone de Police mérite une analyse attentive et responsable. C'est un mot que nous utilisons tous volontiers mais il touche certainement et avant tout à une mission essentielle du service public qui est exercée quotidiennement par des hommes et des femmes dont nous devons tous saluer l'engagement.

Notre intervention vise, non pas à mettre en cause cette mission que du contraire mais à y apporter une lecture un peu nuancée en mettant ce budget en perspective avec les autres politiques et grandes politiques communales et en particulier celle du CPAS. Et je vais m'expliquer un peu plus tard.

Le budget certes, il est présenté avec un équilibre technique en tout cas, c'est comme cela qu'on pourrait peut-être l'évoquer et qui ne cache pas des contraintes structurelles relativement fortes et mes collègues l'ont évoqué notamment au regard du financement que l'on pourrait escompter d'autres niveaux de pouvoir.

Le prélèvement important sur les fonds de réserve nous permet en tout cas de tenir le coup cette année mais de s'inquiéter sur l'avenir proche.

Les dépenses, elles sont essentiellement associées à des dépenses de personnel puisque cela représente 88% des dépenses ordinaires donc c'est un élément qui est excessivement important et cela traduit quelque part une forme de rigidité budgétaire structurelle, c'est-à-dire cette capacité assez faible finalement à pouvoir ajuster les choses à moyen terme.

La raison de la comparaison peut-être avec le budget du CPAS et surtout avec les trajectoires pluriannuelles porte notamment sur l'évolution de la dotation communale vers la Zone de Police au regard de celle vis-à-vis du CPAS.

Bien que pour 2026, la dotation communale du CPAS a augmenté de 4,4% – j'en ai souligné lors du Conseil précédent – pour les années à venir, elle diminue, 2027-2028, a contrario de ce qui est proposé dans le scénario qui nous est soumis pour les trajectoires pluriannuelles pour la Zone de Police.

L'évolution, elle est tout aussi significative et pour nous, c'est très important de lier à la fois le contexte relatif aux missions de la police et les missions qui sont exercées par le CPAS parce que pour nous, cela forme une cohérence complète.

Sécurité publique, prévention, accompagnement social et cohésion urbaine forment un tout pour lequel nous vous appelons à réfléchir sur la trajectoire budgétaire et notamment sur l'engagement cohérent et responsable vers cette trajectoire de soutien vis-à-vis des politiques sociales qui viennent clairement en complément avec la politique qui peut être menée au niveau de la Zone de Police.

Et donc ce que nous cherchons à travers cela, ce n'est absolument pas à remettre en cause le financement qui est soutenu et même intensifié dans la Zone de Police mais pour que cette cohérence qui soit proposée au niveau des missions de sécurité publique, le soit également au niveau des missions de cohésion sociale.

Raison pour laquelle notre groupe insiste sur cette importance d'une continuité de réflexion sur ces deux piliers essentiels que sont les politiques de prévention et les politiques de sécurité et raison pour laquelle nous abstiendrons sur le budget actuel en vous invitant à revisiter votre vision pluriannuelle sur le CPAS.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Noël.

Monsieur Prévot, vous désiriez prendre la parole?

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché:

Oui, merci Madame la Présidente. Ce sera très bref.

J'entendais et j'écoutais avec attention l'intervention du PTB pour justifier son vote. Il faut reconnaître que, depuis leur arrivée au sein de cette assemblée, à chaque fois qu'il s'est agi d'acquiescer du matériel de caméras, ils se sont toujours opposés.

J'entends l'argument selon lequel les caméras n'empêchent pas les délits, pour reprendre textuellement ce qui a été prononcé. A ma connaissance, je crains que même si on avait 100 policiers supplémentaires demain, prétendre que cela arrêterait tous les délits serait aussi assez ambitieux.

Je pense que c'est précisément, et toutes les forces de l'ordre vous le diront, l'usage multicanal de l'ensemble des outils à disposition, le facteur humain en premier ressort bien sûr, que nous avons renforcé ces dernières années, avec l'appui aussi technologique, et notamment des logiciels de reconnaissance qui vont pouvoir être, je l'espère, rapidement et plus intensivement utilisés, que l'on pourra agir à la fois sur la prévention mais aussi sur la résolution des délits.

Il est vrai que sur la norme KUL, le Gouvernement fédéral a marqué une ambition de la réviser, avec un gain financier pour les différentes communes. A ce stade, il n'y a pas encore de projet

qui a été déposé sur la table du Gouvernement. Les discussions préparatoires sont toujours en cours sous l'égide du Ministre de l'Intérieur. Et donc, il n'y a pas, je pense, Monsieur Martin, de nouvelles particulières à pouvoir encore partager à ce stade.

Le Ministre a fort à faire avec beaucoup d'autres dossiers mais celui-là conserve évidemment notre attention absolue parce qu'il est nécessaire d'y porter de l'attention et des moyens aussi.

Je n'ai juste pas compris, pour être honnête (donc il n'y a pas de provocation dans ma question), dans l'intervention que vous avez faite, en quoi ce serait une mauvaise nouvelle pour la Zone qu'il y ait effectivement le mécanisme de tempérance de l'indexation à deux reprises.

On peut peut-être considérer que pour les travailleurs, c'est une mauvaise nouvelle mais pour les finances de la Zone en soi, cela ne me paraît pas être une mauvaise nouvelle. Donc là, je n'ai pas compris pourquoi l'argument était sous cet angle.

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Monsieur Martin peut-être.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Bourgmestre.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Ce n'est pas si difficile pour avoir la réponse.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci pour vos réponse, mais comme vous nous aviez promis des avancées sur la KUL, on attendait cela avec impatience.

Donc en effet sur le dispositif des 4.000 euros bruts comme il n'est pas encore écrit, on ne sait pas ce qui va venir servir ou desservir.

En tout cas, sur l'indexation, il y a une partie de l'indexation qui ne sera pas apportée aux coûts mais apparemment, il y a des obligations qui seraient faites pour certains niveaux les plus bas, et donc qui apporterait un surcoût quand même au niveau des Zones de Police. Mais moi, je n'ai pas le texte sous les yeux, c'est ce que j'ai pu lire.

Voilà, je parlais de brouillard tout à l'heure, parce que moi, je n'ai pas eu le texte, j'ai pu lire quelques échanges, et au moment où cette mesure est sortie. Ma question était justement celle-là, de savoir si on devait s'attendre à une mauvaise surprise, en l'occurrence, ou bien ce sera de toute façon une mauvaise surprise pour les travailleurs. Cela, je le redis et de manière claire, que ce soit pour les policiers ou tout le monde.

Puisque vous m'embarquez sur cette voie-là, je peux vous dire que nous sommes totalement défavorables à cette mesure, comme les 2.000 euro€s pour les pensionnés. Je trouve que là, on se fourvoie mais on ne doit pas faire de débat fédéral ici. Mais je tenais à le préciser s'il le fallait dans mes propos.

Donc voilà ce qu'il en est mais merci pour vos éclaircissements.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Martin.

Monsieur Tory.

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Merci Madame la Bourgmestre.

Justement, comme nous avons abordé la problématique de l'installation de nouvelles caméras, bien sûr, évidemment, c'est une bonne chose, notamment pour renforcer la sécurité de nos citoyens.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs éléments concernant les caméras déjà installées. D'après les informations qui m'ont été rapportées, certaines caméras existantes ne fonctionnent plus.

J'ai récemment été interpellé par un citoyen agressé dans le centre-ville, plus précisément rue Godefroid. Lorsqu'il a souhaité consulter les images afin d'identifier son agresseur, il lui a été répondu que les caméras ne fonctionnaient pas à cet endroit.

Dans ce contexte, et sachant qu'une subvention fédérale dont mon collègue, Fabien Martin, a soulevé par rapport au million qui sera octroyé dans le cadre du plan Grande Ville, je m'interroge sur l'utilité réelle de ces dispositifs si une partie d'entre eux n'est pas opérationnel.

Madame la Bourgmestre, pourriez-vous nous éclairer sur plusieurs points? Comment est organisée la gestion et la maintenance des caméras de surveillance sur le territoire communal? Existe-t-il un contrat d'entretien ou un prestataire chargé de garantir leur bon fonctionnement? Disposez-vous d'un cadastre complet des caméras installées, précisément lesquelles fonctionnent et lesquelles sont hors service? Avant d'envisager l'installation de nouvelles caméras, une mise à niveau des dispositifs existants est-elle prévue?

Même si je favorise plus le préventif mais c'est un élément complémentaire pour nos policiers qui mènent le travail de terrain au quotidien et que cela peut être aussi un élément pour qu'on retrouve les agresseurs.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Tory.

Merci pour vos interventions, à chacun et chacune.

Je peux vous assurer, Monsieur Martin, que nous avons une vigilance très accrue, tant de mon chef que dans celui du Chef de Corps, par rapport au financement du Fédéral et que nous sommes vraiment à suivre cette progression à ce niveau-là. Pour la norme KUL, je pense que vous avez eu votre réponse.

Pour le reste, il y a beaucoup de remarques par rapport aux différentes propositions de ce budget, tant du côté de Madame Léonard que de Monsieur Noël.

Monsieur Khalid Tory, vous avez plusieurs demandes par rapport au fonctionnement et au suivi de nos caméras. Alors, je peux vous assurer que le million n'est pas investi à 100% dans les nouvelles caméras, justement, c'est pour remettre à neuf aussi tout notre mode de fonctionnement. Il y a une attention particulière.

La caméra en particulier dont vous parlez, je ne peux pas vous dire si elle appartient au réseau de la Ville ou au réseau de la Police. Il y a encore des différences aussi. Certaines caméras, de la Ville en tout cas, sont dirigées vers des endroits bien précis aussi pour des actions bien précises. On en parlait par rapport à des bulles à verre. Par exemple, rue Godefroid, à mon avis, ce n'est pas cela. Je ne peux pas vous l'affirmer.

Je regarde du côté de la Police.

M. T. Maurer, Chef de Corps ad interim:

Il faut savoir que le réseau caméra est un réseau dynamique et donc, c'est de l'équipement. Comme tout équipement il arrive que, ponctuellement, on peut avoir une panne ou quelque chose qui ne fonctionne pas. Donc, on a effectivement un contrat de maintenance qui était externalisé.

Parfois, des caméras peuvent être hors service parce qu'il y a des travaux dans le centre-ville qui nécessitent des ouvertures de voiries ou des coupures temporaires d'alimentation et autres. Donc, cela, c'est tout à fait possible.

On assure bien un cadastre de suivi de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et on fait appel à un prestataire externe pour réparer lorsqu'on constate effectivement qu'il y a une caméra qui est défectueuse.

Par rapport au cadastre, on passe systématiquement au Conseil communal avec l'ensemble des caméras parce que la Loi sur la fonction de Police nous rappelle que les emplacements de toutes les caméras fixes doivent être soumis à l'autorisation préalable du Conseil communal. Donc le cadastre est disponible, je peux vous le communiquer si vous le souhaitez.

Le million qu'on vient de recevoir de manière unique, one shot, il y a une partie qui veille aussi à remplacer des caméras existantes parce que les caméras ont aussi leur évolution technique, elles ont aussi une durée de vie limitée dans le temps. C'est ce réseau qui fait l'objet d'un monitoring au quotidien.

La caméra que vous envisagez dans votre question, c'est bien une caméra qui relève de la Zone de Police et pas de la Ville de Namur, mais qui fait l'objet d'une attention, en tout cas, dans le cadre de la maintenance chez nous.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Chef de Corps.

Est-ce qu'il y a encore des remarques?

Madame Lazon.

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés:

Moi, désolée, je suis arrivée un petit peu en retard donc je n'ai pas pris part et je n'ai pas entendu toutes les interventions.

Je voulais simplement profiter de l'occasion – parce que ce n'est pas souvent qu'on peut le faire, c'est que la présentation d'un budget comme celui de la Ville, comme celui du CPAS, tout simplement – c'est de remercier la Police communale, de remercier les hommes, les femmes qui sont sur le terrain au quotidien pour assurer la sécurité des Namurois.

Un exercice budgétaire, ce n'est jamais facile dans les contextes que l'on connaît, mais en tout cas, au niveau du groupe Les Engagés, ce budget a notre plein soutien et cela permet aussi de donner les moyens d'agir efficacement sur le terrain dans l'intérêt général. C'est bien l'objectif évidemment poursuivi.

Ce qu'il en est des caméras, pour avoir, sans entrer dans les détails, mais une expérience assez personnelle, je pense que c'est ultra important de pouvoir avoir un appareil qui fonctionne correctement et de pouvoir compter aussi sur l'outil, sur les nouvelles générations aussi de possibilités de pouvoir assurer la sécurité des citoyens.

Voilà, tout simplement.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame Lazon.

S'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons passer au vote. J'ai noté qu'il y avait un vote contre de la part du PTB, une abstention de la part d'Ecolo.

De la part du PS?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ce sera favorable à une condition, Madame la Bourgmestre, c'est que vous puissiez nous revenir de vos réunions stratégiques entre grandes villes pour nous donner des nouvelles.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

D'accord, Monsieur Martin.

Pour Les Engagés, c'était pour.

Et pour le MR?

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Oui, tout notre soutien pour ce budget.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale du 05 septembre 2001, tel que modifié;

Vu la circulaire ministérielle PLP 67 du 30 décembre 2025 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2026 à l'usage des zones de police;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 27.587.285,95 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par la Directrice financière ff en date du 26 janvier 2026;

Sur proposition du Collège communal du 27 janvier 2026,

Adopte le budget 2026 dont les résultats globaux se présentent comme suit:

<u>Service ordinaire</u>	
Recettes de l'exercice propre	49 038 251,40 €
Dépenses de l'exercice propre	57 094 894,40 €
Résultat de l'exercice propre	- 8 056 643,00 €
Résultat des exercices antérieurs	183 884,68 €
Recette exercice propre + antérieurs	49 224 886,08 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	57 097 644,40 €
Prélèvements	7 872 758,32 €
Prélèvements	0,00 €
Résultat global	0,00 €

<u>Service extraordinaire</u>	
Recette de l'exercice propre	3 083 000,00 €
Dépenses de l'exercice propre	3 083 000,00 €
Résultat de l'exercice propre	0,00 €
Résultat des exercices antérieurs	0.00 €
Prélèvements	0,00 €
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00 €

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

LOGISTIQUE

3. Fourniture, livraison, montage, équilibrage et stockage de pneus neufs pour véhicules automobiles destinés au parc de la Ville et de la Zone de Police: stock 2026-2029 - projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point suivant. Le point 3, c'est: Fourniture, livraison, montage, équilibrage et stockage des pneus neufs pour les véhicules destinés au parc de la Ville et de la Zone de Police - stock 2026-2029 - approbation du cahier des charges.

Tout le monde est d'accord.

Merci.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 et l'article 57 et l'article 43 §5 1°;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport établi en date du 16 janvier 2026 par le Service du Parc Automobile aux termes duquel il propose au Collège communal ce marché ayant pour objet la fourniture et la livraison de pneus neufs pour véhicules automobiles appartenant au parc de la Ville de Namur et de sa Zone de Police Namur Capitale ainsi que le montage, l'équilibrage, le stockage de pneus hiver sur jantes ou non durant les périodes estivales et vice-versa. Ces pneus étant destinés au remplacement des pneumatiques usagés de véhicules utilitaires légers, poids lourds, véhicules de service et engins spéciaux;

Vu le cahier des charges N° MPFS 3006 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services pour le marché "Fourniture livraison, montage, l'équilibrage et le stockage de pneus neufs pour véhicules automobiles destinés au parc de la Ville de Namur et de sa Zone de Police Namur Capitale" - Stock 2026-2029;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 360.000,00 € TVAC (297.520,66 € HTVA - TVA: 21%) - pour 3 années - soit un montant annuel de 120.000,00 € TVAC (99.173,55 € HTVA - TVA: 21%) ventilé comme suit:

- pour la Ville de Namur, à concurrence d'un montant annuel de 65.000,00 € TVAC (53.719,01 € HTVA - TVA: 21%);
- pour la Zone de Police, à concurrence d'un montant annuel de 55.000,00 € TVAC (45.454,55 € HTVA - TVA: 21%);

Considérant que ce marché prendra cours à dater de la notification pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois sauf renonciation du Pouvoir adjudicateur 3 mois avant la date anniversaire, sans indemnisation pour l'adjudicataire;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le Pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont il aura besoin;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis de la Directrice financière ff en date du 26 janvier 2026;

Vu la délibération du Collège communal du 27 janvier 2026 décidant, pour la Ville:

- d'approuver le cahier des charges N° MPFS 3006 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services et le montant estimé s'élevant annuellement à 65.000,00 € TVAC (53.719,01 € HTVA - TVA: 21%) soit pour les 3 années à 195.000,00 € TVAC (161.157,03 € HTVA - TVA: 21%);
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen;

Sur proposition du Collège communal du 27 janvier 2026,

Décide pour la Zone de Police:

- d'approuver le cahier des charges N° MPFS 3006 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services et le montant estimé s'élevant annuellement à 55.000,00 € TVAC (45.454,55 € HTVA - TVA: 21%) soit pour les 3 années à 165.000,00 € TVAC (136.363,64 € HTVA - TVA: 21%);
- de passer le marché par la procédure ouverte.
- de compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

La dépense estimée, pour la Zone de Police, à un montant annuel de 55.000,00 € TVAC (45.454,55 € HTVA - TVA: 21%) soit pour les 3 années à 165.000,00 € TVAC (136.363,64 € HTVA - TVA: 21%) sur l'article 330/127-02.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

4. Néant

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Les points inscrits à la demande des membres du Conseil, il n'y en a pas cette fois-ci.

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 95)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Ce qui me fait passer à la question orale d'actualité. Il y a-t-il une question orale d'actualité au regard de l'article 95 de notre ROI?

Monsieur Delahaut, je vous écoute. Vous avez 2 minutes.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Bonsoir.

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs, en votre titre et égalité,

Les lettres emblématiques "Namur" installées place de la Confluence ont récemment été aspergées de peinture rouge, dans le cadre d'une action revendicative dénonçant ce que ces auteurs qualifient de "casse sociale", comme relayé par la presse.

Si chacun peut évidemment exprimer une opinion ou un désaccord politique, la dégradation volontaire de mobilier urbain et de symboles identitaires de notre ville n'est ni une forme acceptable de débat démocratique, ni un acte anodin. Elle porte atteinte à l'image de Namur, au cadre de vie des citoyens et engendre des coûts qui sont, in fine, supportés par l'ensemble de la collectivité.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes en lien avec la Zone de Police:

- 1. Un constat officiel a-t-il été dressé et une enquête a-t-elle été ouverte suite à ces faits de vandalisme?*
- 2. Quelles suites judiciaires sont envisagées et la Ville s'est-elle constituée ou envisage-t-elle de se constituer partie civile afin que ces actes ne restent pas sans conséquences?*
- 3. Quelles mesures préventives la Zone de Police entend-elle renforcer pour éviter que ce type d'action ciblant les lieux symboliques ne se reproduise à l'avenir?*

Par ailleurs, il semblerait que ces actions aient été au moins partiellement revendiquées. Nous souhaitons en profiter pour rappeler la position du groupe MR qui plaide pour que les groupements et mouvances, relevant de l'extrême gauche radicale, soient clairement inclus dans le champ de vigilance du Pradex, le référent chargé de la prévention des radicalismes et des extrémismes.

La radicalité n'a pas de couleur politique acceptable. Qu'elle soit d'extrême droite ou d'extrême gauche, elle fragilise la démocratie, banalise la violence symbolique et installe un climat de tension que nous devons collectivement refuser.

Enfin, comment la Ville entend-elle rappeler clairement que Namur est une ville de dialogue, d'engagement et de solidarité mais qu'elle ne peut tolérer ni les dégradations, ni les mises en scène violentes ou intimidantes dans l'espace public?

Namur mérite mieux que des slogans peints à la va-vite. Namur mérite des idées, du respect et l'application ferme de l'état de droit.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Delahaut.

Pour répondre à vos questions, je n'ai pas toutes les réponses mais oui, il y a un constat officiel qui a été fait des dégradations et la Ville était en train de regarder pour porter plainte effectivement contre ces dégradations qui ont été faites pendant la nuit. Une enquête est d'ailleurs en cours.

Que pouvons-nous faire par rapport à la protection de ces lieux symboliques? Il y en a évidemment plusieurs. Il y a des statues, des dégradations, il y en a beaucoup. Malheureusement, c'est souvent en pleine nuit et à des moments de peu de fréquentation. Et pour prendre les gens en flagrant délit, c'est évidemment très compliqué. Le temps qu'on voit et qu'on appelle la Police, la Police arrive sur place, bien souvent, il n'y a personne.

Je pense que ce qui est déjà mis en place, c'est-à-dire une vigilance accrue, des rondes et des tours, on peut à mon avis difficilement faire plus. Les vigilances sont déjà très importantes sur tout le territoire, il faut le rappeler.

Maintenant, ce n'est pas pour cela qu'on laisse impunément les choses se faire, surtout si elles ont été signées. Mais donc, on est à l'analyse des faits et on voit un peu ce qui peut être fait à ce niveau-là.

Comme vous le rappelez, et j'aurai l'occasion de le rappeler plus tard lors d'une autre interpellation qui aura lieu dans la soirée, évidemment que nous sommes tenus et que nous voulons continuer à lutter contre tout message d'extrémisme, quel qu'il soit.

Vous avez une minute de réponse.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Je vous remercie.

Je ne vais pas être très long, mais j'espère en tout cas que les caméras qui ont été installées pourront justement faire la lumière sur l'auteur ou les auteurs de ces méfaits.

Voilà, je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci.

Est-ce qu'il y a une autre question d'actualité? Non, alors je clos ici la séance publique du Conseil de la Zone de Police et je passe la parole à Monsieur le Président.

La séance est levée à 22h07.